

# LE GALLICAN

Rédaction : 267, rue Mandron - 33000 - Bordeaux - Tél : 56.39.69.43. - Administration -

EDITORIAL

SOMMAIRE

Caïn n'en finira-t'il donc jamais de tuer son frère Abel ?

Et Abraham le prophète, dont les fils ont donné naissance aux trois principales religions monothéistes (judaïsme, christianisme et islam), les frères ennemis de l'Histoire, si peu capables de s'écouter, de se comprendre et de se respecter; comment comprend-t'il tout cela ?

Tous les hommes sont frères dit l'Ecriture, et néanmoins si peu capables de le montrer, de le croire et de bien vouloir l'admettre enfin...

Car, quoique l'on veuille souvent voir les choses autrement, quel profit l'humanité peut-elle attendre d'une guerre où l'on va régler ses comptes à coup d'engins de désintégration tels que ceux imaginés, créés, vendus, utilisés par les différents adversaires ? Où s'arrêtera l'escalade dans l'horreur des armes conçues par l'homme ?

" Espérant contre toute espérance "... Ainsi parle la Bible en rendant hommage à la foi du patriarche Abraham. " Espérant contre toute espérance " nous voulons croire et oeuvrer pour un monde meilleur. Il ne s'agit évidemment pas de manquer de clairvoyance, de refuser la réalité d'un monde dur et violent; non, bien sur. Il s'agit simplement de croire, d'espérer et d'aimer, pour bâtir, en sachant que tout sera toujours possible à ceux dont l'idéal se confondra avec celui de l'Evangile éternel et de ses valeurs.

T. TEYSSOT

**JANVIER 1991**  
**13 FRS**

**N**OS POSITIONS

**P**OURQUOI LE GALLICANISME ?

**L**ES LETTRES FRANCAISES  
ET L'ESPRIT GALLICAN

**V**IE DE L'EGLISE

**A**NNUAIRE DU CLERGE

**H**AGIOGRAPHIE GALLICANE

- La Sorcière de  
Gazinet parla  
soudain le polonais

**L**ES MOTS CROISES GALLICANS

\*\* Journal fondé en 1921 à GAZINET (Gironde) par

S.B. Monseigneur GIRAUD.

# POURQUOI LE GALLICANISME ?

Tout d'abord un peu d'Histoire. Dans la nouvelle présentation de notre petit journal - page de gauche - nous écrivons : " Cette tradition bien gauloise de résister aux empiètements de la curie romaine a pris jadis le nom de GALLICANISME ". Hors, il faut le souligner, ce n'est pas une innovation typiquement propre aux descendants de Vercingétorix ! Il s'agit simplement du rappel des droits anciens des Eglises à disposer d'elles-mêmes.

Il est en effet certain maintenant que l'idée d'un " super-évêque " régnant en monarque absolu sur l'ensemble du monde chrétien est totalement contraire et étrangère à la tradition religieuse des premiers siècles. Le mode de gouvernement ecclésial était alors à cette époque collégial et synodal, c'est à dire que tout se décidait en ASSEMBLEES. On se réunissait pour prier, pour méditer, pour affirmer les dogmes, aussi bien que pour organiser le sacerdoce. La société chrétienne tout entière intervenait dans toutes les choses divines et humaines.

Par suite de l'extension des Eglises locales et de la multiplication des évêques appelés à les administrer, on donna le nom d'archevêques ou de métropolitains aux évêques résidant dans les capitales provinciales ou régionales, puis le titre de Patriarches aux évêques titulaires des sièges épiscopaux des très grandes métropoles de l'antiquité : Rome, Constantinople, Alexandrie, Antioche et Jérusalem.

Hors, il faut bien remarquer qu'il n'y eut pas de place - jusqu'aux VIIIème et IXème siècles - pour une papauté concentrant en elle tous les pouvoirs de l'Eglise. L'évêque de Rome était soumis aux décisions des conciles généraux. Dans l'Eglise ancienne et indivise il y en eut sept : Nicée (325), Constantinople (381), Ephèse (431), Chalcédoine (451), Constantinople II (553), Constantinople III (680), Nicée II (787). L'autorité suprême de l'Eglise Universelle s'exerçait par le moyen des conciles oecuméniques (rassemblant les évêques de toute la terre habitée). Il leur appartenait de décider en dernier lieu sur les questions touchant la foi, la doctrine et les droits de l'Eglise en général. Notons aussi que ces conciles se tinrent sur la convocation de l'empereur (non de l'évêque de Rome) et furent dirigés par lui-même ou par ses représentants. Leurs décisions avaient force de lois d'Empire.

Pour conserver l'unité de l'Eglise, les évêques reçurent la charge de veiller (évêque veut dire surveillant) chacun sur son Eglise locale : - Garder l'intégrité de la doctrine, présider le service divin, ordonner les clercs, contrôler la discipline et, à l'extérieur, maintenir la communion avec les autres évêques.

L'unité de l'Eglise ne s'appuyait en aucun cas sur un seul homme mais, selon l'expression de Saint Vincent de Lérins : " Sur ce qui a été cru toujours, partout et par tous ". En l'occurrence, le même symbole de la foi (credo), la reconnaissance de la fonction épiscopale, de la prêtrise, du diaconat, l'administration du baptême et des autres sacrements, la juste célébration de l'eucharistie sous la présidence de l'évêque ou de ses délégués (prêtres).

Le concept d'Eglise Universelle (ou catholique - du grec *katholicos* = *universalis*) ne consiste pas initialement en une réalité quantitative (addition des Eglises locales) mais plutôt qualitative (parce que partout c'est la même foi, les mêmes sacrements, la même eucharistie, le même credo).

Malheureusement, toutes ces bonnes dispositions ne résistèrent pas au-delà du premier millénaire à la volonté romaine de domination et de centralisation. L'idéal chrétien de l'Eglise indivise allait voler en éclats sous la pression des évêques de l'ancienne capitale de l'Empire.

Ceux-ci commencèrent à justifier au VIIIème siècle les Etats de l'Eglise à l'aide d'un faux mythique : - Le pseudo acte de donation de Constantin. On fit croire que l'empereur Constantin (†337) avait jadis donné à l'évêque de Rome ce qui sera appelé plus tard : - Les Etats pontificaux (qui se limitent maintenant aux 44 hectares du Vatican).

Au IXème siècle, les promoteurs du centralisme papal eurent encore recours à des faux : - Les fausses décrétales (ou décrétales isidorienne, du nom de leur auteur, Isidorus Mercator; forgées de toutes pièces vers 850 afin de soumettre les évêques au pouvoir de Rome en affirmant mensongèrement que le pontife romain a depuis le début du christianisme une primauté de juridiction sur l'Eglise tout entière. Les canonistes romains s'en servirent ensuite pour justifier la doctrine de la primauté de droit divin du pape et de l'infaillibilité de son magistère, doctrine qui sera érigée en dogme lors du concile Vatican 1 en 1870.

Il est évident que c'était faire fi de la tradition patristique et conciliaire. Certes, le 4ème concile (Chalcédoine - 451) avait bien reconnu à l'évêque de Rome le premier rang d'honneur parmi les quatre autres patriarches, mais en ajoutant expressément que cette primauté d'HONNEUR lui avait été attribuée (canon 28) " parce que Rome était la ville REGNANTE "... comme ancienne capitale de l'Empire...

Arriva alors ce qui devait arriver... L'Est et l'Ouest se séparèrent : - 1054, premier grand déchirement de l'Eglise; l'attachement des Eglises d'Orient aux grands principes qui avaient présidé au développement des institutions chrétiennes ne pouvait s'accomoder de la dérive dominatrice du siège romain. De plus, l'évêque de Rome avait au mépris de toute la tradition ecclésiastique modifié de lui-même le Symbole de la Foi (texte du credo de Nicée-Constantinople). Il changeait la formule : l'Esprit procède du Père - en y ajoutant - "et du Fils" (en latin *filioque*), contrairement aux enseignements mêmes du Christ-Jésus : " Je vous enverrai d'auprès du Père, l'Esprit de Vérité qui procède du Père " (Jean 15,26). L'Orient ne pouvait se résoudre à accepter la falsification de l'Evangile et l'atteinte aux déclarations d'un concile oecuménique.

Si nous braquons maintenant les projecteurs de l'Histoire sur la période moyenâgeuse de l'Eglise d'Occident nous allons encore trouver beaucoup d'excès. Vers le XVème siècle, c'est le grand schisme; trois papes sont en concurrence et s'excommunient mutuellement. Un concile se réunit alors à Constance (1414-1418) pour remettre de l'ordre, et profite de cette occasion pour rappeler l'ancienne constitution de l'Eglise. Le cardinal Pierre d'Ailly, le prêtre-théologien Jean Gerson, et d'autres docteurs gallicans font porter par le concile (29 mars 1415) les deux décrets suivants :

1- Le concile de Constance, légitimement assemblé dans le Saint-Esprit, formant un concile oecuménique et représentant l'Eglise militante, tient sa puissance immédiatement de Dieu, et tout le monde y compris le pape est obligé de lui obéir en ce qui concerne la foi, l'extinction du schisme, et la réforme soit des membres, soit des chefs de l'Eglise.

2- Toute personne de quelque dignité qu'elle soit, même papale, est tellement obligée d'obéir aux décrets du concile ou de tout autre concile canoniquement assemblé, sur les points que l'on vient de dire, que si elle y résiste opiniâtrement, on pourra la punir selon les lois et les voies de droit.

Ce principe est remis en question en 1431 à l'ouverture du concile de Bâle et confirmé par la deuxième session qui se tient le 15 février 1432. Le 16 mai 1439, l'archevêque d'Arles qui présidait la trente-troisième session du concile de Bâle, soutenu par les archevêques de Tours et de Lyon, et par le docteur parisien Thomas de Courcelles, fit publier trois décrets déjà minutés dans les congrégations précédentes. Ce fut l'évêque de Marseille, Louis de Glandève, qui les prononça. Ils étaient conçus en ces termes :

Premier décret - C'est une vérité de la foi catholique, déclarée par le concile de Constance, et par le présent de Bâle, que la puissance

du concile général, est SUPERIEURE à celle du pape.

Deuxième décret - C'est une vérité de la foi catholique que le pape ne peut en aucune façon dissoudre, transférer ni proroger le concile général représentant l'Eglise Universelle, à moins que le concile n'y consente.

Troisième décret - On doit regarder comme hérétique quiconque contredit les deux vérités précédentes.

Les Universités, les gouvernements de France, d'Angleterre, d'Allemagne, font à ces décrets un accueil enthousiaste. En France, le Roi Charles VII promulgue, avec l'assentiment de ses prélats et de ses théologiens, une ordonnance qui portera le nom de PRAGMATIQUE SANCTION et qui limite au profit du pouvoir royal les droits de la cour de Rome en matière de nomination aux évêchés et aux abbayes, de perception des revenus ecclésiastiques, d'appels, d'excommunications ou d'interdits.

Mais tous ces décrets ne furent pas reconnus par Rome qui les condamna. Cependant ces condamnations ne paraissent pas avoir beaucoup ému les gallicans d'alors. En 1545, au concile de Latran, nous voyons le Cardinal de Lorraine déclarer publiquement que l'Université de Paris lui a enseigné la suprématie du concile général sur le pape, et qu'il ne peut moins faire que de défendre cette doctrine, en fils soumis à sa mère éducatrice. Et il ajoute : " Jamais un évêque de France n'admettra la déclaration du concile de Florence sur la prééminence du pape ".

Et voici le XVIIIème siècle, Louis XIV et Bossuet marquent la belle époque du gallicanisme. Pour régler la question de la Régale (\*), le Roi a réuni l'Assemblée du clergé. Après plusieurs mois de délibération, certains prélats pensent que l'occasion est bonne "pour renouveler la doctrine de France sur l'usage de la puissance des papes". Bossuet qui vient d'être nommé évêque de Meaux, et qui est le personnage le plus marquant de cette assemblée, est chargé de rédiger une déclaration qui restera connue dans l'Histoire sous le nom des " Quatre articles gallicans de 1682 ". En voici le résumé: Régale \* ( droit qu'avaient les rois de France de toucher les revenus des évêchés vacants et d'y faire les nominations ecclésiastiques).

- 1- Les princes ne sont pas soumis à l'autorité de l'Eglise dans les choses temporelles.
- 2- L'autorité du pape est limitée par celle des conciles généraux dans les choses spirituelles.
- 3- L'autorité du pape est limitée par les lois et coutumes du roi et de l'Eglise de France.
- 4- L'opinion du pape n'est pas infaillible, à moins qu'elle ne soit confirmée par l'Eglise.

Le 19 mars 1682 cette déclaration fut soumise à l'Assemblée du clergé de France et approuvée par l'UNANIMITE de ses évêques...

Dix ans après, Bossuet publiait son admirable GALLIA ORTHODOXA : dans ce monument d'érudition,

l'évêque de Meaux montrait à l'évidence que les libertés de l'Eglise Gallicane ne sont pas des nouveautés, mais en usage constant d'attachement à l'ancienne discipline de l'Eglise, et que la doctrine de la conciliarité est la doctrine même des saintes Ecritures et de la tradition.

Les quatre articles gallicans de 1682 ne seront pas acceptés par Rome. Plus tard, Innocent XII demandera aux signataires une lettre de regret et de rétractation. L'Assemblée obéira, mais cette lettre est plutôt une explication qu'une rétractation. Aucun des signataires ne prétend rétracter la doctrine gallicane. Rome ne le demande pas. Tout ce qu'elle demandait, c'est que la déclaration ne fût pas tenue pour un décret : ce qu'elle voulait c'était, non pas faire abandonner les maximes de l'Eglise de France; mais simplement obtenir la non exécution de l'Edit qui, voté après la déclaration, rendait obligatoire dans l'enseignement et dans les thèses, la déclaration de 1682. Les Quatre Articles furent néanmoins enseignés dans les collèges jusqu'à la révolution de 1789.

La révolution de 1789 va tenter de faire disparaître l'Eglise Gallicane, mais les principes de cette Eglise, poussés dans leurs conséquences extrêmes inspireront en 1790 la constitution civile du clergé. Et malgré l'abolition de celle-ci, en 1795, un clergé constitutionnel subsistera jusqu'au commencement du XIXème siècle.

Puis ce fut le Concordat entre le Premier Consul et Pie VII. Nouveau coup porté au gallicanisme. Mais les articles organiques furent promulgués et l'un d'eux imposait l'enseignement des articles de 1682.

Cependant d'ardentes polémiques éclatent entre gallicans et ultramontains (inconditionnels d'une papauté forte et dotée de tous les pouvoirs). Ces polémiques dureront jusqu'au concile du Vatican qui, en 1870, fera proclamer le double dogme de la primauté de droit divin du pape et de l'infaillibilité de son magistère, dogme qui sanctionnera l'ABDICATON de l'épiscopat devant l'omnipotence du pape.

Des mouvements de résistance éclateront un peu partout en Europe sous le nom de vieux-catholiques, et se placeront ensuite sous la protection de l'archevêque de l'Eglise catholique indépendante de Hollande (siège à Utrecht \*).

\* Eglise d'Utrecht indépendante de Rome depuis 1725.

En France, c'était, pensait-on, la condamnation du gallicanisme. Eh bien non, l'Eglise Gallicane n'en mourut pas pour cela. Des hommes, des prêtres, des consciences se dressèrent pour défendre les libertés de l'Eglise de France et, par là-même, l'ancienne Constitution de l'Eglise Universelle.

Une figure rayonnante s'élève, celle du Père Hyacinthe Loyson. Moine, appartenant à

l'Ordre des Carmes déchaux, il était définitif provincial et par-dessus tout prédicateur. Pendant cinq ans (1864-1868), il prêcha l'Avent dans la cathédrale Notre-Dame de Paris et ne quitta cette chaire volontairement que pour défendre l'Eglise Gallicane contre ceux qui voulaient lui ravir ses droits et privilèges ancestraux. Sa notoriété fut si grande qu'en 1883, le 3 décembre (et en plein régime concordataire), le gouvernement de la République l'autorisa à ouvrir un lieu de culte sous le nom d'Eglise Gallicane au 3 rue d'Arras, à Paris. Il rassembla de par la noblesse de la cause défendue et son immense talent des milliers de personnes mais, malheureusement, homme de prière et de foi, le Père Hyacinthe n'était ni un organisateur ni un administrateur; il refusa l'ordination épiscopale proposée par l'Eglise Anglicane qui eut fait de lui l'évêque pouvant rassembler et structurer le clergé resté catholique et gallican. Il se retira en 1893 alors âgé de 66 ans. Le rêve gallican du Père Loysen se terminait. Une partie de ses fidèles se placera ensuite sous l'obédience des vieux-catholiques de Hollande (Siège d'Utrecht), tandis que l'autre, dans le plus pur esprit gallican, refusera toute tutelle étrangère, qu'elle soit romaine ou hollandaise.

Il faudra maintenant attendre la loi de séparation de l'Eglise et de l'Etat (1905) qui, tout en mettant fin au concordat napoléonien, reconnaîtra la liberté de conscience et de culte. Ce qui reste du courant gallican pourra enfin s'organiser LIBREMENT.

Cela ne se fera pas néanmoins sans difficultés. Les associations culturelles nées de la loi de 1905 tenteront vainement de s'organiser sous la houlette d'un évêque venu d'Amérique et non inféodé à Rome, Mgr Vilatte. Seul l'un de ses prêtres, l'Abbé Giraud, consacré plus tard évêque dans sa succession (1911), réussira là où tant d'autres ne firent qu'échouer.

Après avoir dignement servi son pays durant la première guerre mondiale, il viendra s'installer à Gazinet (Gironde) pour relever le flambeau du gallicanisme. L'association culturelle saint Louis sera déclarée à la préfecture de Bordeaux le 20 février 1916 (enregistrée sous le n°9) pour subvenir aux frais, à l'entretien et à l'exercice public du culte gallican. Elle existe toujours aujourd'hui et constitue l'assise légale et juridique de la paroisse saint Jean-Baptiste de Bordeaux.

\*\* Bibliographie utilisée pour la rédaction de cet article :

- Précis d'Histoire de l'Eglise - Urs Kury.
- De la Papauté - Wladimir Guéttée
- Profession de Foi de l'Eglise Gallicane - Mgr Giraud.
- Documents de Prahecq - Père G. Lusseau

NOTE : - En complément de cet article (et pour anticiper une question que l'on ne manquera pas de nous poser), il serait bon que LE GALLICAN publie son commentaire sur la fameuse phrase de l'Evangile :

- " Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise " (Mathieu 16,18).

Plusieurs remarques s'imposent :

1) L'Evangile dit bien : " sur cette pierre " - et NON : " sur ce Pierre "...

Il faut en effet replacer la phrase dans son contexte...

A la question posée par Jésus à ses disciples :

- " Que dites-vous que je suis ? " Pierre vient de répondre : " Tu es le CHRIST, le Fils du Dieu Vivant ! " La voilà la pierre véritable... Et Jésus promet de bâtir l'Eglise sur cette pierre, c'est à dire la confession absolue de sa divinité, sur celle qui ne vient pas de la révélation de la chair et du sang, c'est à dire d'une connaissance humaine; mais de la révélation du Père céleste.

L'Eglise est bâtie sur la foi en Jésus-Christ !

2) Du reste l'Apôtre Pierre a lui-même déclaré que Jésus est la pierre de fondement de l'Eglise. Ainsi dans la Bible (livre des Actes des Apôtres, chap. 4, verset 11), Saint Pierre, rempli de l'Esprit-Saint, dit aux gouverneurs du peuple et aux sénateurs en parlant du CHRIST : " C'est lui qui est cette pierre que vous, bâtisseurs, avez rejetée et qui est devenue pierre d'angle "...

Et ailleurs : " Vous approchant du Seigneur comme de la pierre vivante que les hommes avaient rejetée, mais que Dieu a choisie et mise en honneur, entrez vous-mêmes aussi dans la structure de l'édifice, comme étant des pierres vivantes pour composer une maison spirituelle (1ère épître de Pierre, chap 2, verset 4).

Le CHRIST est donc le seul fondement, la seule pierre de l'angle. L'égalité la plus parfaite régnait entre les apôtres. Il faut, pour se convaincre du contraire, lire l'Evangile avec l'intention évidente d'y trouver ce qui n'y est pas.

Les douze apôtres sont les douze premières pierres posées sur la pierre d'angle, suivant ce qu'écrit Saint Jean dans le livre de l'Apocalypse chap 21, verset 14 : " Et la muraille de la ville avait douze fondements sur lesquels étaient les douze noms des douze apôtres de l'Agneau ".

---

\*\* Dernières précisions :

Question : - Saint Pierre, en recevant la promesse des clefs du royaume des cieux, a-t'il reçu par là même la promesse d'un pouvoir réservé à lui seul ? (Suite de Mathieu 16,18)....

Réponse : - A cela nous répondrons que non seulement le pouvoir de lier et de délier ne fut pas accordé à Pierre seul, mais qu'il

ne fut même pas le privilège exclusif des évêques (successeurs des apôtres). Tout chrétien véritable, prêtre ou laïque, en est investi.

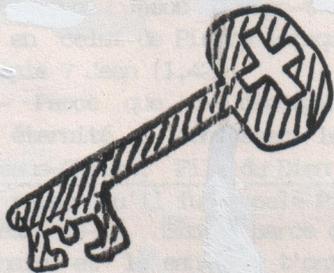
#### Voyons pourquoi :

Il est hors de doute que les promesses de lier et de délier ont été données à l'Apôtre Pierre. Cela ressort évidemment de Mathieu (16,18) : " Je te donnerai les clefs du royaume des cieux, et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié au ciel, et tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans les cieux ".

Mais il n'y est pas dit qu'elles lui ont été faites de manière exclusive...

Ainsi, ouvrons l'Evangile de saint Jean chap. 20 verset 22 : - " Jésus souffla sur ses disciples et leur dit : recevez l'Esprit-Saint, les péchés seront remis à ceux à qui vous les remettrez, et seront retenus à ceux à qui vous les retiendrez " (c'est l'origine du sacrement de l'absolution). Hors nous voyons bien que le pouvoir de lier et de délier est transmis collectivement au collège des douze apôtres...

De même, en dehors du sacrement, tout chrétien n'a-t'il pas l'impression personnelle que lorsque l'un de ses frères a manqué à la charité à son égard en paroles ou en action, et que nous lui octroyons le pardon chrétien, ce membre de la communauté est vraiment pardonné, le Dieu bon et miséricordieux ratifiant cet élan sincère et généreux.



## LES LETTRES FRANÇAISES ET L'ESPRIT GALLICAN

François Rabelais, "le plus savant des Franciscains", était en passe d'être considéré par ses confrères comme le plus satanique des hérésiarques lorsqu'il quitta, en grande hâte, le couvent de Fontenay le Comte. La robe noire de saint Benoît, qu'il revêtit par prudence, lui tint encore assez peu aux épaules. Il est vrai que l'homme était truculent, probablement ivrogne. Le principe de son abbaye de Thélème

est moitié licence, moitié bon sens. En ce temps là, un immense espoir traversait la patrie où tressaillait l'esprit gaulois. Mais cette joie saine, grasse et forte, ne se reconnut pas dans "l'horrible Calvin, hérétique de Genève". On entendait fêter dans ce monde et dans l'autre Jésus le Sauveur. On voulait profiter de ce beau royaume sous le ciel dont un prédicateur soissonnais du Moyen-Age avait dit : "Le règne Franc est paradis que permet Dieu". Plus que jamais médecin, archéologue et riant convive, le prêtre Rabelais s'enfonça dans un naturalisme rationaliste qui n'était plus ni le catholicisme, ni le protestantisme. Dans ses derniers écrits, il réserve les plus lourdes rancunes de son idéal gâché aux responsables de tant de maux, les "papimanes". Ceux-ci, prosternés dans la poussière, adorent les plus fausses des "sacro-saintes Décrétales". Il n'est plus question pour eux de Dieu ou de l'Evangile, mais du pape et de ses paperasses.

Voici une tout autre figure : la barbe juridique du vertueux chancelier Michel de l'Hospital. Homme de grand sens, il souffre de la guerre religieuse qui déchire la France. Il veut conserver la messe, mais il ne peut accepter que les évêques aillent à tout propos prendre leur mot d'ordre à Rome. Pour l'immédiat il échoue: son colloque de Poissy ne réussit pas à établir, comme en Angleterre, une foi mitoyenne entre les romains et les protestants, un juste milieu. Malgré des convulsions suivies d'apaisements, des Saint-Barthélemy suivies d'édits de Nantes, c'est, au fond, le parti romain qui triomphe, pour autant qu'il peut triompher du bon sens français. Puisqu'il faut être bon catholique et qu'il n'est point malséant d'entreprendre le voyage à Rome et à Lorette, Michel de Montaigne bloque son humanisme par son fidéisme : il va baiser la mule du pape, laquelle, note-t'il, daigne se relever par la pointe, comme pour lui dire bonjour, pendant qu'il est à genoux. Alors un Pascal, dont le magnifique génie de géométrie et de finesse ne doit certes rien à la curie romaine, ronge son frein, dans son immense ferveur. Il lance contre les cheuau-légers de la papauté ses terribles Provinciales; et jusque dans les Pensées de sa dernière heure, il dénonce la Compagnie de Jésus, l'Inquisition et ces pontifes qui haïssent la science indépendante.

C'était le grand siècle de Port-Royal et de son historien, Racine.

Parmi les livres du XVIIIème siècle qui raillent le plus cruellement la papauté, se trouvent Les Lettres Persanes. Leur auteur, Montesquieu, mourut cependant chrétien; était-il converti à la papauté ? Jean-Jacques Rousseau, musicien ès-lettres, nomade pitoyable et délicieux, balance entre le catholicisme et le protestantisme. Son Vicaire Savoyard, par trop simplement déiste, nous vaudra Bernardin de Saint Pierre, Maximilien de Robespierre

et plus encore le vicomte de Chateaubriand. Or, le Génie du Christianisme est un livre catholique en même temps qu'esthéticien. Sans doute, l'ouvrage parut au moment où Bonaparte commit la plus grande bêtise des temps modernes en signant un concordat avec Rome. Mais Chateaubriand ne rejoignit jamais le pape, le comte de Maistre; et, ambassadeur dans la ville éternelle, pendant un conclave, il fut de ceux qui font le pape plus que de ceux qui lui obéissent. Vivent et revivent ces temps où vivaient encore le comte de Montlosier et le cardinal de la Luzerne; ceux-là n'avaient pas des âmes de valets.

Certes, la tradition française avait été secouée violemment par Voltaire. Celui-ci avait été d'abord une sorte de Montesquieu; puis, âgé de soixante et un ans, il emménagea à Ferney, près de Genève, et y demeura jusqu'à sa quatre-vingt-quatrième et dernière année en proie à une atmosphère d'adulations et de dénigrement. Ce ne fut qu'une longue crise exaspérée. Le vieillard se montrait plus que jamais dévoué aux grandes causes de justice, mais il eut la folie de croire que ce serait la suprême équité de pousser l'anticléricalisme jusqu'à l'extermination du culte de Jésus. C'est ce courant voltairien qui, pendant la Révolution, enleva leur dynamisme sacerdotal à trop de ces prêtres citoyens qui avaient dignement accepté la Constitution civile du clergé.

Désormais, l'équilibre était rompu pour longtemps dans la France religieuse. Ernest Renan, après avoir perdu la sainte foi de son enfance, demeurera toute sa vie, malgré ses sourires en coulisse, un prêtre en deuil de sa prêtrise. Anatole, dont la sagesse bourgeoise et érudite rappelle celle d'Ernest, sera aussi un impertinent talentueux, non sans générosité de cœur. Nous ne lisons plus Anatole France, mais plus tard, on le lira de nouveau.

Surtout, on lit, on lira toujours sous la Troisième République, sous Pétain, sous Gouin, sous Bidault, celui par qui le pendule du bon esprit français retrouve son équilibre et rejoint sa verticale, son aplomb: notre immense poète Charles Péguy. Il chérit les saints et saintes de France: Aignan et Louis, Jeanne et Geneviève. Il pèlerine à Chartres et admire la cathédrale. Il apprécie toute la valeur d'une prière et même celle d'un sacrement. Il vibre à la beauté du vitrail et de la mère de Jésus. Aussi son fils a tort quand il se demande si son père ne fut pas à demi protestant. Si Péguy a eu du clergé français une horreur presque physique et exagérée - n'est-ce pas simplement parce qu'il trouvait ce clergé trop romain? Il méprisait la papauté et ses décisions. La guerre de 1914 a tué le révolté au moment où celui-ci s'apprêtait à venger contre Rome son maître, Bergson, stupidement condamné par l'Index. Il s'en est fallu de peu que les lettres françaises aient eu en Péguy un second Pascal. Il restera le pair du maître qu'il lisait si

souvent, Hugo, mais un Hugo profond chrétien.

On passera sur Hugo, Sainte-Beuve, Lamartine et leur chef de file, Lamennais, qui sous la monarchie de Juillet et la Seconde République quittèrent le papisme sans savoir préserver leur catholicisme. Ils furent victimes du fait qu'ils furent trop renseignés sur certains dévots sans l'être suffisamment sur la dévotion suprême. Qu'on en reste donc au plus proche, au plus sympathique, au plus complet, au plus profondément chrétien, au vieux paysan de chez nous, au pèlerin Péguy avec sa barbe jaressienne de l'ancien temps et sa pèlerine de toujours, pèlerine d'artiste autant que de terrien. Sa religion, catholique et fière, qui domine les tartufferies, nous la reconnaissons: c'est celle de ces vieilles familles de France dont nous sommes issus. Qu'elles fussent lignées de parlementaires somptueux ou d'agriculteurs crottés, on n'y prenait pas les vessies et les bulles de Rome pour des illuminations du Saint-Esprit.

Un jour, c'était vers 1905, un petit garçon demandait à son père, descendant d'une antique souche auvergnate, pourquoi cette plante qui s'orne de petits disques argentés s'appelle: "la monnaie du pape"? Le monsieur grave et pieux répondit: "Parce qu'elle ne vaut absolument rien". Dans ce trait sourit ce vieil esprit qui vient sinon de Vercingétorix, du moins d'Abélard le critique et du chancelier de l'Hospital, en passant par tout ce que la France lètrée et pensante a eu et conserve de meilleur.

E. Plasson

(tiré à part du journal LE GALLICAN  
de juin 1948)

## VIE DE L'EGLISE

\*\* Dimanche 7 avril prochain se déroulera le SYNODE annuel de notre Eglise, à MAUROUX (Lot).

- Durant les années 88,89,90, cette réunion fut pour notre clergé l'occasion de faire le bilan des efforts accomplis au service du développement de toutes nos paroisses.

- Le prochain synode sera radicalement différent des autres. Nous voudrions lancer un vaste mouvement de réflexion sur les sujets religieux qui touchent et intéressent les gens. Nous souhaitons donc y associer tous nos fidèles et sympathisants, dans la pure tradition de l'Eglise des premiers siècles.

- Le 29 août 1990, Mgr Thierry a adressé une lettre pastorale aux membres de son clergé, invitant tous les prêtres, diacres, diaconesses et clercs mineurs à travailler

\*\* Ordination à la prêtrise du diacre  
Alain CREPIAT le 24 novembre dernier  
à BORDEAUX



sur ce projet. En voici quelques extraits :

- " Ces quatre dernières années furent pour notre Eglise l'occasion de poser de nouvelles fondations spirituelles, de surmonter bien des difficultés liées à la disparition de notre regretté Patriarche S.B. Mgr Patrick.

De nouvelles paroisses ont été créées, beaucoup d'ordinations furent également célébrées; un réel travail missionnaire, apostolique et pastoral s'est accompli partout. Bref, notre Eglise est maintenant le navire étanche pouvant naviguer sans crainte des embruns, par tous les temps.

Reste à savoir où nous allons ?

Moins de dix ans nous séparent de l'an 2000, et qui peut dire ce que sera l'Eglise du troisième millénaire... L'Eglise Gallicane saura-t-elle franchir ce cap ?

Nos sociétés bougent, se transforment énormément. Sans rien renier du contenu de la foi les Eglises d'aujourd'hui doivent tenir compte des modifications des mentalités et des comportements pour adapter leur apostolat au sein d'un monde en pleine mutation.

Comment ?

Percevez-vous ces transformations ?

Quels thèmes majeurs souhaiteriez-vous voir abordés par le SYNODE ? " .....

Amis lecteurs à vos plumes !

Nous attendons vos réactions, vos souhaits, vos suggestions.

Et, que l'Esprit-Saint qui guide les Eglises nous inspire à TOUS.

---

- VOYAGE EN ITALIE -

Le T.R.P. Gabriel-Pio OLIVARES de la paroisse sainte Rita - fondation Padre Pio de PAU organise un voyage en Italie du 25 septembre au 3 octobre 1991.

Tous renseignements au 59.32.32.04. ou en écrivant à : - Chapelle Sainte Rita  
3-12 impasse Messins  
64000 PAU

---

- POINT DE VUE -

Contrairement à d'autres Eglises qui s'orientent vers la formation de "super-laïcs", l'Eglise Gallicane tient à RESTAURER et même à DEVELOPPER les "petits" ministères : - portiorat lectorat, exorcistat, acolytat.

Elle n'oublie pas que pour chacun d'eux l'évêque va imposer ses mains apostoliques en priant longuement l'Esprit-Saint de donner aux ordinands la grâce nécessaire pour exercer ces fonctions saintement. Pourquoi se priver de ces grâces, de ces charismes ?

Il peut paraître logique de considérer les Ordres mineurs comme une suite normale du sacrement de confirmation, donné généralement vers 12-14 ans.

En résumé, quelles sont leurs fonctions et leurs spécificités ?

- Portier = initiation au SYMBOLISME et pastorale de l'ACCUEIL.

- Lecteur = guider et animer un CERCLE D'ETUDES BIBLIQUES, enseigner le CATECHISME aux enfants.

- Exorciste = Oeuvre de RECONFORT et de PRIERE auprès des malades et des affligés.

- Acolyte = animation d'un GROUPE DE PRIERE et service de l'AUTEL, à l'église.

Précisons tout de suite que la réception d'un ou de plusieurs Ordres mineurs n'oblige nullement à devoir se préparer ensuite à la réception des Ordres dits majeurs : - sous-diaconat, diaconat et prêtrise.

Ajoutons également qu'il existe une énorme différence entre le caractère sacramentel et les devoirs et charges de diacre ou de prêtre, comparés aux Ordres dits mineurs.

Les responsabilités devant Dieu et l'Eglise ne sont pas les mêmes.

---

\*\* Au sein de l'Eglise Gallicane, l'Institut Jean GERSON assure la formation des hommes

et des femmes désireux de suivre une formation aux Ordres mineurs et majeurs (jusqu'au diaconat pour les dames - diaconesses).

\* Tous renseignements en écrivant au secrétariat de l'Eglise, 267 rue Mandron, 33000 BORDEAUX - Tél : 56.39.69.43.

---

## ANNUAIRE DU CLERGE

\*\* Composition du clergé de l'Eglise, au 14/1/1991 (classification par degré d'ancienneté - dates d'ordination à la prêtrise et au diaconat.)

ÊVÊQUE : Thierry TEYSSOT.

Ordres mineurs (1981), diaconat (1982), prêtrise (1983). Election et ordination à l'épiscopat en 1987 comme évêque gallican d'Aquitaine en remplacement de Mgr TRUCHEMOTTE rappelé à Dieu le 12/12/1986.

Ordination célébrée par Mgr Agostinho, évêque gallican du Portugal, lui-même ordonné à l'épiscopat en 1985 par Mgr TRUCHEMOTTE.

PRÊTRES : Serge MATHIAS (1968), Roger BLAYE (1971), Louis CROUZIL (1974), Jean BLUSSEAU (1977), Jean-François PREVOT (1980), Laurent PESQUIDOUX (1983), Gabriel-Pio OLIVARES (1985), Philippe BOUYEURE (1985), Jacques GOSALVEZ (1985), Michel PEGEOT (1986), André Tarcisius BOUSSARD (1986), Gérard BRUNEAU (1986), Daniel MORESMAU (1986), Joseph KOZIARA (1986), René RUIZ (1987), Christian BRAULT (1988), Eduardo MOLOWNY MARTINEZ (1989), René CROZET (1990), Henri PIQUES (1990), Gervais GRUSON (1990), Alain CREPIAT (1990).

DIACRES : Roger BISSON (1990), Michel DOIZON (1990), François MIQUEL (1990), Didier DUCAT (1990), Maurice LIOTHIER (1990), Jean-Luc LANDAIS (1990).

DIACONESSES : Charline MATHIAS (1972), Jacqueline BLAYE (1972), Sylvie TEYSSOT (1984), Maria FAVRE (1988), Catherine MARIE (1988), Joëlle PELLESCI (1991).

SOUS-DIACRE : Max MALLOT (1990).

ORDRES MINEURS (titulaires d'un ou de plusieurs Ordres mineurs) : - Jeanne RESONGLE, Claire BLAYE, Francis FERNANDEZ, Bénédicte MICHAUD, Jacques DEMAISON, Clarisse DEMAISON, David DESFONTAINES, Véronique BLUSSEAU, Philippe MARCOUX, Sandrine RUIZ, Bernard PONCET, José GOMEZ, Albert BOIVIN, Gilbert FLECK, Michel PERRAUDIN, Gérard MONTAGNE, Dominique COMTE, Josy SARTRE, Marie-Claude COX, Chantal GRUSON.

---

\*\* Pour connaître la composition du clergé de l'Eglise Gallicane au PORTUGAL, s'adresser

directement à Monsenhor Agostinho PEREIRA, Apartado 4354, 4006 PORTO Codex.

---

## HAGIOGRAPHIE GALLICANE

\*\* LA SORCIERE DE GAZINET PARLA SOUDAIN LE POLONAIS !

\*\*\*\*\*

( Tirée des archives de notre Eglise - cette histoire fit grand bruit à l'époque - c'était à Toctoucau (Gironde), durant la grande guerre de 1914-1918 )

\*\*\*\*\*

Karol, le petit polonais, se meurt.

Sur un matelas à même le sol de terre battue, l'enfant gît amorphe. Dans le visage si près des anges qu'il en a déjà la couleur ivoirine, seul le pénétrant regard de ciel d'où s'échappe la substance vitale accueille l'arrivée de la Sorcière de Gazinet.

Très rarement Mme Mathieu quitte son cabinet de consultation, disons plutôt sa chambre, son oratoire, enfin bref le lieu où elle soigne, guérit. Mais cette fois-ci en touchant la mèche de cheveux blonds, spontanément, le cas désespéré provoqua sa réaction :

" Diou biban, la lampe s'éteint ! Où est-il ? J'y vais ! "

Maintenant, dans la bergerie, elle découvre le pathétique visage d'un garçonnet d'une dizaine d'années. Petit pantin sans vie, paralysée dans le mutisme, rongé par la peur, l'anxiété, Karol souffre de violents maux de tête. D'un mal que nous appelons dépression.

Bonne-Maman s'approche. Fixe intensément Karol puis, sans mot dire, se dirige vers une icône de bois peint où sourit la Vierge noire de Czestochowa, souvenir naïf du pays d'au-delà les fleuves.

L'enfant la suit de ses prunelles de bleuet tandis qu'elle revient près de lui s'asseoir, et là, tout doucement, elle murmure des mots... en polonais.

Depuis la fenêtre les autres regardent.

Bonne-Maman prend l'enfant dans ses bras, le serre comme une mère pour bercer son bambin.

Un imperceptible sourire se dessine sur les lèvres si pâle du garçonnet. Dans la pénombre complice de la masure, Bonne-Maman chantonne à mi-voix un vieux et doux cantique à la Vierge.

La même apaisante berceuse que lui chantait sa mère couchée sous l'orage de feux dans la loitaine patrie.

Bonne-Maman parle... parle... chuchotte avec tendresse.

Le fragile visage émacié prend vie, s'anime.

Brusquement un grand éclat de rire explose en réponse à une plaisanterie. Toujours dans



\*\* Abonnements au journal trimestriel " LE GALLICAN "

- France - 50 Frs
- Etranger - 75 Frs

( 4 numéros par an - janvier, avril, juillet, octobre )

\* LA VOIX DE L'EGLISE DE L'EQUILIBRE ET DU BON SENS

---

JOURNAL TRIMESTRIEL : LE GALLICAN -

Rédaction - Administration - 267 rue Mandron - 33300 BORDEAUX .  
T. TEYSSOT, Directeur de la publication - Imprimé par nos soins.

Commission paritaire n° 69321 .  
Reproduction interdite sans autorisation expresse .